

Le Tour du lac



MOT DU MAIRE



Chers concitoyens et concitoyennes,

Toute l'équipe municipale vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2021 avec l'espoir que les effets néfastes de la pandémie sur la vie socio-économique soit chose du passé. Un retour à la vie normale est de rigueur dans le respect des recommandations sanitaires du gouvernement que la Ville appuie à cent pourcent. Le confinement et les mesures extrêmes cesseront lorsque toute la population comprendra et respectera toutes les directives sanitaires.

Félicitations et merci à tous nos concitoyens qui ont respecté les consignes de la santé publique. C'est le remède qui a permis à notre municipalité d'éviter la contagion du virus COVID-19. Le peu de personnes contaminées au lac l'ont été par une source extérieure à notre environnement.

En ce début d'année je vous rappelle qu'il est primordial de suivre les recommandations de la sécurité publique en vous précisant que la vitesse permise sur le chemin Thomas-Maher est de 50 km.

En cas d'intempérie sur une route hivernale sur fond de neige et/ou de glace, la vitesse doit être réduite de 15 km. L'épandage du sel et autres abrasifs est prohibé à l'exception du sable et ce, pour la protection de l'environnement et du lac.

D'autre part, la circulation en motoneige ou autres véhicules récréatifs est excessivement dangereuse sur le lac dont la couche de glace, les courants et les sources sont imprévisibles. Aussi un citoyen de Fossambault-sur-le-Lac, père de deux enfants a perdu la vie par noyade en décembre dernier lorsque sa motoneige a coulé dans la Baie-de-Duchesnay.

Il est donc recommandé de ne pas circuler sur le lac à moins d'une piste banalisée, ce qui n'est pas le cas actuellement car la glace est trop mince et dangereuse à cause des variations de température.

La Ville a avisé la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de la vitesse excessive de la déneigeuse suite à des plaintes de citoyens; les bacs en bordure de la route étaient renversés et la surprise de plusieurs piétons qui ont dû réagir rapidement avec la venue impromptue de la déneigeuse circulant à grande vitesse.

Je vous réfère aux chroniques des conseillers municipaux pour consulter l'évolution des dossiers dont ils sont titulaires.

Voici un aperçu des projets à venir pour 2021 nécessaires à votre information et pour commentaires s'il y a lieu.

La Ville doit se doter d'une *Politique culturelle et patrimoniale*. La mise en application de cette politique prévoit la constuction d'un *Centre culturel multifonctionnel* pour toutes les couches de notre société.

Un comité pour la réalisation d'un tel Centre a été mis sur pied et pour ce faire, des sous-comités ont été formés, soit:

- Plans du projet et construction
- ♦ Montage financier
- Gestion administrative
- Activités culturelles et loisirs
- Création d'une Fondation pour gérer et financer les opérations du Centre
- Comité de transition du CNSL et du Centre culturel multifonctionnel.

Le *Programme d'Aide au développement des infrastructures culturelles* peut subventionner jusqu'à 70% des coûts de ce projet et une demande de subvention doit être déposée dans les prochains jours, la date limite étant le 26 février 2021.

La Ville ne prévoit aucune augmentation de taxes ni règlement d'emprunt pour la réalisation de ce projet et nous vous tiendrons au courant de l'évolution de ce projet. De plus , la Ville maintient sa réglementation sur la location des résidences à court terme et prévoit des amendements pour interdire les Airbnb.

Nous vous rappelons également que des travaux importants d'infrastructure du chemin Thomas-Maher sont projetés au printemps 2021. Les appels d'offres pour ces travaux seront lancés dans les prochaines semaines et nous prévoyons faire les travaux de la mi-mai à la fin juin.

Enfin un appel est fait à tous les citoyens qui voudraient s'impliquer bénévolement sur les différents comités. Vous n'avez qu'à communiquer avec notre directrice générale pour lui faire part de vos intentions et commentaires.

Notre journal Le Tour du Lac demeure toujours un instrument de communication interrelationnel par lequel tous les citoyens peuvent donner leur opinion dans la rubrique Le coin du lecteur. Vous n'avez qu'à transmettre votre texte à notre directrice générale qui l'ajoutera au journal.

Je vous souhaite un bon début d'année, continuez d'être prudents car nous sommes soucieux de vous assurer une belle qualité de vie au lac.

Michel Croteau, Maire

On continue de se protéger!



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Couvrez votre visage (si moins de 2 mètres)



Limitez vos déplacements

Québec.ca/coronavirus
Québec.ca/coronavirus



Québec 🖁 🖁

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS



Voici un résumé des résolutions adoptées au cours des dernières séances du Conseil:

Résolution no CA-20-11-16-06 Résolution d'acceptation de l'offre de service de Entretien J.-P. Boucher pour le déneigement pour la saison 2020-2021.

Résolution no CA-20-11-16-07 Résolution d'acceptation de l'Option 2 de la soumission de la firme Lévesque Construction pour le prolongement du toit au-dessus de l'entrée arrière de l'Hôtel de Ville au montant de 36 121,70\$ plus taxes.

Résolution no CA-20-11-16-08 Résolution d'acceptation de la proposition de services de Les Espaces Verts René Drolet pour la réfection complète de l'escalier extérieur de l'Hôtel de Ville au montant de 7 500 \$ plus taxes.

Résolution no CA-20-11-16-09 Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2021.

Résolution no CA-20-11-16-10 Résolution confirmant le jugement rendu dans le dossier 22015-2018-002 suite à l'arrêt des procédures.

Résolution no CA-20-11-16-11 Résolution entérinant l'entente signée dans le dossier 22015-2019-002 suite au règlement hors Cour intervenu.

Résolution no CA-20-11-16-12 Avis de motion pour la présentation du Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2021.

Résolution no CA-20-11-16-13 Résolution autorisant la secrétaire-trésorière à verser un montant de 5 000 \$ à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier.

Résolution no CA-20-11-16-14 Résolution autorisant la secrétaire-trésorière à verser un montant de 5 000 \$ à l'organisme Les Petits Frères.

Résolution no CA-20-11-16-15 Résolution autorisant la secrétaire-trésorière à verser un montant supplémentaire de 1400 \$ à l'organisme Popote Multiservices.

Résolution no CA-20-11-16-16 Résolution autorisant la secrétaire-trésorière à verser un montant supplémentaire de 4000 \$ à l'organisme Comité d'Orientation et de Dépannage pour la confection des paniers de Noël.

Résolution no CA-20-11-16-17 Résolution autorisant la secrétaire-trésorière à déposer la programmation des travaux finale pour obtenir le solde de la subvention dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 pour les travaux routiers.

Résolution no CA-20-11-16-18 Résolution autorisant la collecte hebdomadaire des déchets aux bacs semi-enfouis durant toute la période de la pandémie.

Résolution no CA-20-12-21-06 Résolution autorisant le versement d'un montant de 1 000 \$ à la Maison d'Hébergement Mirépi pour les femmes et enfants victimes de violence et en difficulté.

Résolution no CA-20-12-21-08 Résolution acceptant la demande de dérogation mineure pour la propriété du 385, chemin Thomas-Maher.

Résolution no CA-20-12-21-09 Résolution adoptant le *Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs munici*paux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2021 (Règlement no 2020-272).

Résolution no CA-20-12-21-10 Résolution donnant mandat à M. Patrice Towner de la firme WSP Canada pour la gestion et la conception des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection du chemin Thomas-Maher pour l'année 2021, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Résolution no CA-20-12-21-11 Résolution autorisant le paiement final des travaux routiers effectués par Maxi=Paysage inc. ainsi que la libération de la retenue de 10% en échange de la caution d'entretien.

Résolution no CA-20-12-21-12 Résolution d'acceptation de l'offre de services présentée par STGM pour la première étape du Centre culturel multifonctionnel, évaluée à 15 000 \$.

Résolution no CA-20-12-21-13 Résolution donnant mandat à M. Jean-François Bernier de la firme Techni-Arp de procéder à quantifier les superficies des terrains de la Baie-des-Maher pour un montant maximum de 6 000 \$.

MOT DU CONSEILLER - DISTRICT 2



Chers concitoyens et concitoyennes,

Comme nous vous l'avions annoncé auparavant, nous poursuivons la réalisation de travaux routiers sur le chemin Thomas-Maher au cours du printemps 2021.

Certains ponceaux doivent être remplacés sur une basse préventive et différents endroits ont déjà été ciblés à l'automne pour être corrigés et/ou améliorés.

Ces travaux s'inscrivent dans une vision globale que la Ville s'est donnée afin de maintenir à niveau la qualité de notre route et son drainage. Le nettoyage ponctuel des fossés existants et la stabilisation des accotements (côté SÉPAQ) sont également inclus dans ces travaux.

Nous profitons aussi des surplus d'excavation de l'entrepreneur pour continuer l'élargissement de la chaussée avec la disposition ainsi que la mise en place de ces matériaux afin d'aménager une bande piétonne (côté lac) plus large et sécuritaire pour les usagers dans certaines zones pré-identifiées et accessibles en fonction de la topographie du terrain.

Nous avons mandaté la firme WSP Canada, dans le but de préparer les documents d'appels d'offres qui seront lancés probablement en février pour pouvoir par la suite commencer les travaux vers la mi-mai et les compléter à la fin juin toujours dans l'objectif de limiter la période de construction durant la saison estivale.

Nous avons de plus fait une demande pour obtenir une subvention de 300 000 \$ dans le cadre du *Programme TECQ 2019-2023*, ce montant représentant le solde du montant qui nous avait été accordé par le ministre et dont nous avions investi la première partie dans les travaux de réfection de l'an dernier.

Je vous invite à la prudence sur la route car, qu'on le veuille ou non, quand la chaussée est confortable, nous sommes enclins à augmenter notre vitesse. De plus, comme nous n'avons pas reçu beaucoup de neige jusqu'à maintenant, la route demeure un peu plus glacée et les remblais de neige en bordure de celle-ci sont très peu élevés et ne protègent pas beaucoup.

Prenez soin de vous et soyez prudents si vous allez vous promener sur le lac, la variation de la température entraînant parfois de mauvaises surprises, sans avertissement malheureusement.







Simon Lapointe

Homme à tout faire

© 581.748.1084

partagezvotreliste@gmail.com

Votre coup de main pour vos travaux d'entretien et de réparation intérieurs - extérieurs - saisonniers

Sim's Petits travaux

Estimation gratuite

Déneigement de toitures

MOT DU CONSEILLER - DISTRICT 1



Bonjour à tous et toutes,

Je suis heureux de vous présenter les projets pour lesquels je suis responsable en ce début d'année.

Caméras de surveillance aux bacs semi-enfouis

L'installation des caméras de surveillance aux sites des bacs semi-enfouis est maintenant terminée . De nouvelles affiches seront installées sous peu indiquant qu'il y a surveillance par caméra et que des amendes seront imposées aux contrevenants. Le conseil municipal est fermement résolu à sévir contre les contrevenants . Qu'on se le dise!

Centre culturel multifonctionnel

Suite à l'annonce d'un généreux programme de subvention applicable selon des critères dits " culturels " à la réfection du Club nautique actuel ou à la construction d'un bâtiment flambant neuf, un comité a été formé pour se pencher sur l'opportunité d'appliquer sur le programme en question . On parle d'une subvention fédérale/provinciale pouvant aller jusqu'à 70% des coûts .

Ledit comité, formé d'élus et de citoyens, regroupe un peu plus d'une quinzaine de personnes réparties entre 8 sous comités:

- Plan du projet et construction: Benoît Verreault, Éric Bilodeau, Claude Tessier et Jean-Sébastien Sheedy
- Montage financier: André Boulanger, Steeve Gauthier, Claude Tessier et Clément Gignac
- Gestion administrative: Vivian Viviers et Steeve Gauthier
- Activités culturelles: Kathryn-Ann Dawson, Vivian Viviers et Jocelyne Boivin
- Fondation: Yvan Duval, Éric Bilodeau, André Boulanger, Claude Tessier et Michel Croteau
- Volet social: Yvan Duval, Diane Guérard, Vivian Viviers et Frédéric Lachance
- Commanditaires corporatifs: Yvan Duval, Claude Tessier et Jean-François Bernier.
- Transition du CNSL et du Centre Culturel multifonctionnel: Membres du C.A. du Club Nautique St-Louis, Michel Croteau et Jean-Sébastien Sheedy.

Vos idées sont les bienvenues, votre implication aussi. Nous avons particulièrement besoin d'idées à caractère culturel, car le programme est parrainé par le ministère des Affaires culturelles. Expositions, arts (peinture, sculpture, théâtre, artisanat; bref si vous pensez à guelque chose, n'hésitez pas à nous en faire part.

Soyez assurés que vous serez informés de toutes les étapes de ce projet et qu'il ne se réalisera que si notre demande de subvention est acceptée dans le cadre du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles*.

En terminant, je vous réitère mes meilleurs vœux de santé et bonheur pour l'année 2021. Continuez à respecter les directives gouvernementales en regard de la pandémie et ainsi nous pourrons peut-être reprendre nos activités sociales au cours de l'été.

Yvan Duval, conseiller district no 1



Venez danser le ZUMBA avec Jacinthe Lacroix, formée au Studio de danse Mirage.

> 524 Ch.Thomas-Maher Lac St-Joseph 418-456-3491 jacinthelacroix@me.com

Le ZUMBA est un programme d'entraînement physique combinant des éléments d'AÉROBIE et de DANSES LATINES, le tout sur de la MUSIQUE DU MONDE.

NOUVEL HORAIRE**

Les Lundi. Mercredi et Vendredi Coût:10\$/ séance par personne

9h30 à 11h00

Apportez vos espadrilles, vos poids et votre tapis!

NOUVFAU

Ajout de 30 minutes d'EXERCICES DE MUSCULATION pour les intéressé(es)

> ZUMBA À LA PLAGE par beau temps!













- NETTOYAGE PRINTANIER
- TONTE DE PELOUSE
- RAMASSAGE DE FEUILLES
- TRAVAUX DIVERS
- DENEIGEMENT ET PELLETAGE MANUEL

Au Lac-Baint-Joseph, votre garantie de satisfaction!

MOT DU CONSEILLER - DISTRICT 6

Page 1

Chers citoyens et citoyennes,

En ce début d'année, nous commençons à nous préparer pour l'été à venir et comme la pandémie ne sera probablement pas terminée, nous prévoyons que de nombreux bateaux seront encore présents sur le lac, vu la difficulté de voyager.

Afin de contrer les difficultés que nous avons connues l'été dernier, nous sommes actuellement à mettre sur pied une patrouille nautique en collaboration avec les villes de Fossambault-sur-le-Lac, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Lac-Sergent et Saint-Raymond (Lac-Sept-Iles). Cette patrouille sera formée d'étudiants en techniques policières et supervisée par la Sûreté du Québec.

Les coûts seront partagés en vertu d'une entente intermunicipale et le bateau mis à la disposition des patrouilleurs au Lac-Saint-Joseph, demeurera au lac, le Lac-Sergent et le Lac-Sept-lles ayant leurs propres embarcations. Nous négocions actuellement l'achat ou la location d'un bateau avec Pomerleau les Bateaux et nous vous informerons des développements dans ce dossier.

Aussi, je vous rappelle que si vous prévoyez faire des travaux de construction ou de rénovation, il serait bon de consulter notre inspecteur municipal, M. Michel Ross, avant d'entreprendre vos travaux afin de connaître la réglementation applicable et de faire vos demandes de permis si nécessaire. Vous comprendrez que les délais peuvent être un peu plus longs puisque ce dernier exerce actuellement ses fonctions en télétravail et est très peu présent à l'Hôtel de Ville. Vous devez donc prendre rendez-vous avec ce dernier.

En terminant, je vous souhaite à tous une Bonne Année 2021, de la santé et du bonheur toute l'année.

Claude Tessier, Conseiller district no 5



L'efficacité a un nom...

LAUZON & LAUZON AGENCE IMMOBILIÈRE

Tél. **418·648·2359** · lauzonlauzon.ca

Chantal Lauzon B.A.A



ÉLÉGANT COTTAGE SUR LE LAC, grande plage de sable, avec ses terrasses bord de l'eau, garage double + garage à bateau, Spacieuce propriété sur 3 niveaux, fenestration abondante sur une vue magnifique 2 500 000 \$



DIRECTEMENT SUR LE LAC, magnifique coucher de soleil excellent rapport qualité prix 995 000\$



PLUS DE 200 PIEDS DE FAÇADE SUR LE LAC, grande plage de sable



SPACIEUSE PROPRIÉTÉ BORD DE L'EAU, conçue sur mesure, splendide vue de la majorité des pièces, construction 2012

Établie depuis plus de 25 ans... Secteur

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

CONCOURS

Cotiser à son REER/CELI, c'est gagnant



8 prix de 2 500 \$ à gagner

Pour réaliser vos projets, cotisez à un REER ou à un CELI d'ici le 1^{er} mars 2021 inclusivement. Vous courrez la chance de gagner l'un des 8 prix de 2 500 \$*.

Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi



^{*}Aucun achat ni contrepartie requis. Concours ouvert du Fijanvier au Fimars 2021 indusivement aux membres d'une caisse Desjardins du Guébec ou de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc.

Valeur totale des prix : 20 000 §. Huit tirages auront lieu aux dates suivantes : les 14, 21 et 28 janvier, les 4, 11, 18 et 25 février et le 11 mars 2021. Certaines conditions s'appliquent. Détails et règlement disponibles au desjardins com/concours-reer-cell.

MOT DE LA CONSEILLÈRE - DISTRICT 4

Chers résidents et chères résidentes,

Je vous souhaite une année 2021 des plus heureuses malgré la situation que nous vivons avec le confinement et tout ce que cela implique dans nos vies au quotidien. Malgré tout, nous sommes privilégiés de pouvoir venir à la campagne et profiter de la nature qui nous entoure et de pratiquer des sports d'hiver dans ce décor féérique.

Vous pensez réaliser des projets sur votre terrain ou encore dans la bande riveraine au printemps...Monsieur Gérard Denis, directeur du Plan directeur de l'eau à la Corporation du bassin versant de la Jacques-Cartier (CBJC) vous informe des services que les professionnels de la Corporation peuvent vous offrir afin que vous puissiez les exécuter tout en protégeant notre milieu de vie. Voici donc l'article qu'il nous a préparé:

Le lac Saint-Joseph et ses rives sont des emplacements magnifiques qui permettent aux riverains de profiter de la nature au quotidien. La CBJC en est pleinement consciente et travaille ainsi avec la municipalité de Lac-Saint-Joseph depuis plus de 15 ans afin, entre autres, de faire le suivi de l'état de santé du lac.

a)



b)



c)



Photos prises a) lors de la caractérisation des bandes riveraines en 2006, b) lors de l'échantillonnage de la rivière Ontaritzi, effluent du lac Saint-Joseph, en 2012 et c) lors de l'inventaire des plantes exotiques envahissantes autour du lac en 2019 Ceci étant dit, comme toute superficie naturelle à proximité de développements urbains, le lac et ses rives sont affectés par différentes problématiques telles que la présence de plantes exotiques envahissantes, la dégradation des bandes de protection riveraine et la perturbation de cours d'eau non identifiés cartographiquement.

Bien évidemment, aucune de ces problématiques n'est irréversible et la CBJC peut vous appuyer dans vos démarches afin d'améliorer la qualité de votre environnement riverain.

L'expertise de la Corporation s'est développée notamment en lien avec l'éradication de plantes envahissantes, la production de plans d'aménagement riverain, la stabilisation et la végétalisation des rives, ainsi que la caractérisation et la délimitation de milieux humides et hydriques.

Les services-conseils offerts par la CBJC le sont à moindre coût, cette dernière étant un organisme à but non lucratif, et les décisions prises par les professionnels de l'environnement sont appuyées sur une connaissance approfondie du territoire, digne de ses 42 années d'existence.

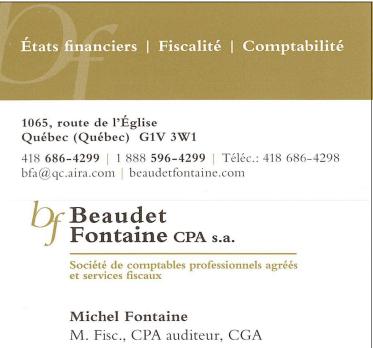
Pour de plus amples renseignements sur les services offerts, visitez notre site web (<u>www.cbjc.org</u>) ou contactez-nous au <u>info@cbjc.org</u> ou par téléphone au 418-875-1120.

Je vous souhaite un bel hiver et une bonne St-Valentin.

Prenez soin de vous.









MOT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Depuis quelques années, plusieurs projets de rénovations majeures ont été réalisés sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph incluant la construction de nouvelles résidences.

VOUS INSTALLEZ UNE THERMOPOMPE OU UN CLIMATISEUR CENTRAL; QUE FAIRE?

Définition:

Les thermopompes et les climatiseurs centraux permettent de rafraîchir l'air de toutes les pièces d'un bâtiment au moyen de conduits présents à l'intérieur d'un bâtiment principal couplés à un compresseur situé à l'extérieur du bâtiment. Les climatiseurs servent exclusivement au refroidissement alors que les thermopompes fournissent en plus du chauffage.

Permis requis?

Oui

Emplacement:

- Les thermopompes et les climatiseurs centraux sont autorisés dans les cours avant et/ou arrière
- L'installation d'une thermopompe ou d'un climatiseur est interdit sur la toiture de tout bâtiment, principal et/ou accessoire;
- Lorsqu'implanté au sol, toute thermopompe, appareil de climatisation et de ventilation doivent être ceinturés d'un écran visuel. Cet écran visuel doit dépasser de 0,5 mètre en hauteur l'équipement dissimulé et dépasser de 1 mètre en largeur de chaque côté de cet équipement. De plus, cet écran doit se confondre aux éléments architecturaux du bâtiment principal et à l'aménagement paysager du terrain. Le bruit ambiant produit par ces équipements doit être maintenu, aux limites du terrain sur lequel ils sont installés, **en deçà de 60 dB** (24h). À défaut, des mesures d'atténuation doivent être appliquées de manière à respecter un niveau de bruit prescrit aux limites du terrain sur lequel ces équipements sont installés;
- La pose d'un écran visuel, d'une haie, d'une clôture ou d'un aménagement paysager est alors requise pour assurer cette dissimulation, laquelle doit être totale. Lorsqu'une haie ou une clôture est utilisée afin de dissimuler ces équipements, le cadre normatif fixé au Règlement sur le zonage 2017-250, chapitre 8 article 87 relatif à son aménagement s'applique;
- Le fonctionnement d'une thermopompe ou d'un climatiseur ne doit pas générer de bruit perceptible pour le voisinage, c'est-à-dire être générateur d'aucun niveau de bruit excédant les bruits ambiants normaux mesurables aux limites de la propriété lorsque ces équipements ne sontpas en fonctionnement ;

Ce qui doit être fait :

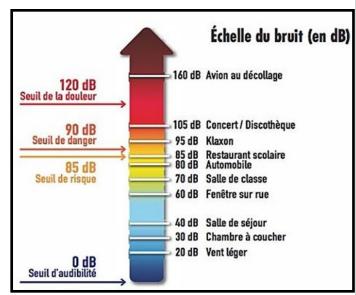
Afin d'éviter tout problème, pour tout remplacement ou nouvelle installation (climatiseur ou thermopompe) **un permis doit être demandé.** Lors de votre rencontre avec le service de l'urbanisme, il vous sera expliqué en détails les dispositions applicables à ce genre d'installation (localisation, marges, mesures d'atténuation du son, etc..).

Pour ce qui est des équipements existants, une mise aux normes sera exigée afin de respecter les dispositions applicables et également afin de respecter la quiétude de chacun des résidents.

C'est le devoir de chacun des propriétaires.

Procédures

Toutefois, le propriétaire doit s'assurer que son installation respecte les normes prescrites par le règlement de zonage 2017-250. Dans le cas où l'emplacement de votre appareil ne serait pas conforme, l'inspecteur municipal pourrait exiger les correctifs nécessaires sous peine des amendes prévues au règlement.



Michel Ross, inspecteur municipal

MOT DU CONSEILLER - DISTRICT 3



Chers Citoyens et chères Citoyennes,

En ce début d'année différent des autres, j'aimerais d'abord vous offrir mes meilleurs vœux.

Au cours des derniers mois, l'équipe du Club nautique a travaillé vraiment fort sur divers dossiers.

Le premier est la signature d'une nouvelle entente avec Camp Académie. Comme nous n'avons reçu que de bons commentaires sur l'organisation de l'an dernier, l'équipe a décidé de renouveler l'entente.

Cette année, Camp Académie nous a promis de mettre de l'avant de nouvelles activités afin d'attirer plus de jeunes. L'autobus sera également de retour pour les jeunes autour du lac.

Un autre dossier qui a été piloté durant l'automne et qui s'est conclu en décembre, est celui du fournisseur de bateaux pour les jeunes du Club nautique. Messieurs Louis Latulippe et Benoît Raymond ont élaboré un devis afin que le soumissionnaire puisse donner un prix juste tout en ayant les mêmes balises. Pomerleau les Bateaux a remporté la soumission et nous avons signé une entente de trois ans avec eux. Cette année, le volet nautique sera mis de l'avant et le club aura maintenant deux bateaux très récents et de bonne qualité. Nous pourrons ainsi offrir plus de cours .

Également un autre dossier est en cours, mais pas encore tout à fait complété. Toute la collection des vêtements du Club a été repensée. Je vous invite à suivre le Facebook du Club Nautique St-Louis afin de voir à quel endroit vous pourrez vous procurer vos vêtements à l'effigie de notre Club nautique.

En terminant, j'aimerais remercier toute l'équipe du Club nautique. Ils ont travaillé très fort afin que les jeunes puissent profiter d'un bel été 2021.

Bonne saison hivernale à tous et soyez prudent lors de vos activités extérieures.

Jean-Sébastien Sheedy, Conseiller district no 3.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN



FONDATION

LES JARDINS DU HAUT-ST-LAURENT ET CÔTÉ-JARDINS

4770 rue St-Félix, St-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 0K9 CANADA Tel: 418-780-8179 Courriel: info@fondationjhsl-cj.ca



MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Quelques informations en ce début d'année:

Nouveau rôle d'évaluation triennal 2022-2023-2024

Tel que M. Clément Gignac vous le mentionnait dans le dernier journal de décembre, nos évaluateurs prépareront le nouveau Rôle triennal 2022-2023-2024 qui doit être déposé pour adoption en septembre prochain.

Ne soyez donc pas surpris si un évaluateur se présente chez-vous pour réévaluer votre propriété au cours du printemps ou de l'été. Assurez-vous toutefois que cette personne est bien identifiée comme un employé du Groupe ALTUS.

Élections municipales 2021

L'année 2021 est une année d'élections pour toutes les municipalités du Québec.

Les élections se tiendront le **dimanche 7 novembre 2021.** Tous les postes de conseillers ainsi que celui du Maire seront en élection.



Si vous désirez vous impliquer en politique municipale, vous trouverez aux pages suivantes les dates importantes à considérer et vous pourrez également consulter le site du Directeur général des élections au https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/

Si vous avez des questions concernant ce sujet, vous pouvez également communiquer avec la soussignée qui pourra vous fournir les formulaires nécessaires au besoin.

Reçus d'impôt pour le camp de jour

Les reçus d'impôt pour le camp de jour du Club Nautique St-Louis ne sont plus émis par le Club nautique mais bien par Camp Académie.

Les relevés 24 ne sont plus transmis par voie postale et les parents peuvent aller chercher ce relevé directement sur leur compte client ou communiquer avec la responsable de Camp Académie par courriel à josee@campacademie.com

Si toutes les infos ont bien été rentrées dans leur dossier, tous les clients peuvent déjà aller chercher leur relevé en utilisant la plateforme d'inscription de l'année dernière : https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC/Home/Connexion

<u>Télétravail</u>



Relativement au télétravail, le décret adopté prévoit que l'arrêté 2020-105 continue de s'appliquer jusqu'au 8 février 2021 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux le modifie ou y mette fin. Cet arrêté établissait, depuis le 17 décembre 2020, « que tous les employés des entreprises, des organismes ou de l'administration publique qui effectuent des tâches administratives ou du travail de bureau continuent ces tâches en télétravail, dans leur résidence privée ou ce qui en tient lieu, à l'exception des employés dont la présence est essentielle à la poursuite des activités de l'entreprise, de l'organisme ou de l'administration publique.»

Séances du conseil municipal

Aucune modification n'est apportée à l'égard des séances du conseil municipal. Toute séance publique d'une municipalité ou d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public. Ces règles s'appliquent notamment aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal.

Les séances doivent être publicisées dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Il s'agit des mêmes règles prévues à l'<u>arrêté 2020-029</u>, qui demeure en vigueur. En cas de nécessité, des membres du conseil et du personnel de soutien peuvent se trouver physiquement sur place pour la tenue d'une séance en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.

Accès à la rampe de mise à l'eau

L'automne dernier, nous vous avions annoncé que nous procédions à l'installation de caméras et d'un système de contrôle de la mise à l'eau des bateaux au Club Nautique St-Louis, puisque le système de clés n'était plus adéquat, plusieurs clés circulant ou se vendant à des étrangers.

Nous avons maintenant opté pour un système de puces électroniques que vous pourrez vous procurer à l'Hôtel de Ville à compter du 1er avril prochain au coût de 100 \$ annuellement.

Ces puces portent un numéro qui réfère à votre nom et chaque utilisation est enregistrée de façon à ce que si elle est utilisée de façon abusive, elle sera désactivée et vous n'aurez plus accès à ladite rampe, ceci dans le but d'éviter que des non-résidents se servent de notre rampe pour entrer leurs bateaux sur le lac.



Dès que la rampe sera enlevée à l'automne, nous désactiverons toutes les puces et elles seront réactivées chaque année sur paiement de la cotisation annuelle,

Pour ceux qui ont déjà la clé pour la barrière, nous vous recommandons de la garder au cas où il y aurait une panne et que les puces ne fonctionneraient pas. Nous remettrons alors le cadenas et vous pourrez vous servir de la barrière.

Je vous rappelle qu'il est important d'enregistrer vos embarcations si ce n'est déjà fait. Vous devez nous transmettre une copie de votre enregistrement fédéral par courriel ou la poste.

En terminant, je vous souhaite à tous une Heureuse St-Valentin!

Vivian Viviers Directrice générale



Élections municipales 2021

Je m'informe

Calendrier électoral 2021

Étapes	Dates importantes pour les élections générales municipales du 7 novembre 2021 (voir note 1)	
Avis public d'élection	Au plus tard le 24 septembre 2021	
Dernier jour pour les propriétaires uniques et les occupants uniques pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt	3 octobre 2021	
Dernier jour pour les copropriétaires et les cooccupants pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale avant son dépôt	3 octobre 2021	
Période de dépôt des déclarations de candidature	Du 24 septembre au 8 octobre 2021, jusqu'à 16 h 30	
Période pour soumettre une demande de révision de la liste électorale	Période potentielle : du 16 au 26 octobre 2021 (voir note 2)	
Révision de la liste électorale, le cas échéant	Période potentielle : du 16 au 28 octobre 2021 (voir note 2)	
Jour du vote par anticipation obligatoire	31 octobre 2021, de 12 h à 20 h	
Jours du vote par anticipation au choix de la présidente ou du président d'élection	29 octobre, 30 octobre, 1 ^{er} novembre et 2 novembre 2021, de 12 h à 20 h	
Jour du scrutin obligatoire	7 novembre 2021, de 10 h ou 11 h à 19 h ou 20 h, au choix de la présidente ou du président d'élection	
Jours de scrutin, au choix de la présidente ou du président d'élection	6 novembre 2021 de 10 h ou 11 h à 19 h ou 20 h, au choix de la présidente ou du président d'élection	
Dernier jour pour demander un dépouillement ou un nouveau recensement des votes à la Cour du Québec	4 jours après le recensement des votes, ce qui correspond généralement au 11 novembre 2021	
	 Pour les élus sans opposition : 8 octobre 2021, à partir de 16 h 30 	
Proclamation des personnes élues	 Pour les élus au scrutin : à l'expiration du délai fixé pour demander un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes à la Cour du Québec, ce qui correspond généralement au 12 novembre 2021 (voir note 3) 	
Dernier jour pour une contestation judiciaire de l'élection	30 jours après la proclamation d'élection (voir note 4)	

Notes

- Ces dates sont établies en fonction des adaptations à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévues par l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020. Ces adaptations sont applicables tant que l'état d'urgence sanitaire est maintenu et que l'arrêté est en vigueur.
- 2. Pour connaître les jours fixés pour la révision de la liste électorale dans votre municipalité, veuillez vous adresser à la présidente ou au président d'élection.
- 3. Dans le cas où un nouveau dépouillement ou un nouveau recensement des votes est demandé à la Cour du Québec, d'autres délais s'appliquent.
- 4. Dans le cas d'une manœuvre électorale frauduleuse alléguée, des règles particulières s'appliquent.

Le vote itinérant dans les établissements visés par la LERM est remplacé par le vote par correspondance.

PROFITER DU LAC EN HIVER

Plusieurs citoyens ont téléphoné au bureau municipal pour savoir si on pouvait faire une patinoire sur le lac, face au Club Nautique St-Louis. Évidemment, la pandémie fait en sorte que de nombreuses familles sont confinées au lac cette année et profite de la température douce que nous avons connue en janvier.

L'aménagement d'une patinoire publique sur le lac implique une grande responsabilité. Il nous faudrait engager une personne responsable pour l'entretenir, de la surveillance, un endroit pour chausser ses patins, des toilettes etc. ce qui s'avère impossible pour le moment.

Toutefois, un citoyen, M. Denis Bilodeau a aménagé une patinoire chez-lui et nous a mentionné que si des personnes bénévoles voulaient s'impliquer l'an prochain pour faire une patinoire sur le lac, il serait prêt lui aussi à collaborer avec eux.

En conséquence, si vous êtes intéressés à vous impliquer pour l'organisation d'activités hivernales pour l'hiver prochain, vous voudrez bien communiquer avec ce dernier qui aimerait former un comité pour rendre cette activité réalisable l'hiver prochain. Vous pouvez rejoindre M. Bilodeau au numéro 418-808-1207 ou par courriel au denisb1018@outlook.com

Si vous avez d'autres suggestions d'activités, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel et nous compilerons tous les commentaires reçus afin de prévoir pour les années futures.



Vivian Viviers Directrice générale





Vean Fait Tout se démarque par des qualités importantes pour nous: Assiduité, politesse, discrétion, enthousiasme et professionnalisme.

Lise & Charles

LAISSEZ LE DÉNEIGEMENT DE VOTRE TOITURE À UN PRO!

Fort de ses 15 ans d'expérience, Jean Fait Tout est un homme à tout faire de confiance et est chaudement recommandé par de nombreux résidents de Lac-Saint-Joseph et de ses alentours.



418 **998-8993**



Message de l'urbaniste

L'hiver peut-être propice à l'isolement et à la sédentarité, qui peuvent être plus difficilement vécus, particulièrement en contexte de pandémie.

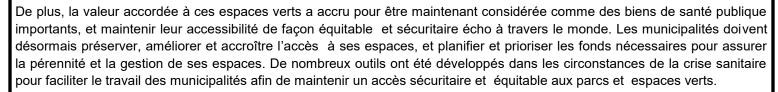
L'effet bénéfique des espaces naturels, parcs et espaces verts urbains sur la santé physique est très connue des urbanistes et des intervenants en santé publique. Les bienfaits de l'activité physique, particulièrement si pratiquée à l'extérieur, offre une protection contre les maladies cardiovasculaire, l'asthme, l'hypertension, l'obésité, ainsi que le diabète, tous des facteurs aggravant associé avec la COVID-19.

Plus récemment, avec les contraintes d'isolement prescrites par les autorités de santé publiques à travers le monde, les bienfaits sur la santé mentale associés avec la présence et l'accès aux espaces, naturels (lacs, rivières, montagnes), parcs et espaces verts urbain et périurbain (parc municipal, parcs linéaires etc.), ont non seulement été démontrés, mais sont maintenant recommandés pour contrer les effets de la COVID-19, particulièrement en contexte hi-

vernal. Les bienfaits sur la santé mentale incluent la réduction du stress et de l'isolement, et assistent à maintenir l'acuité des sens, la balance, la mémoire et l'imagination.

Juste pratiquer une activité plus contemplative, même si la durée de l'activité est limitée, tel que l'observation des oiseaux, s'assoir sur notre balcon pour admirer le lac ou sur un banc de parc municipal pour peinturer une mare avec quelques canards, procure tout autant une réduction de stress immédiat.

De récentes analyses et sondages ont démontré, de Vancouver jusqu'au Vermont, une augmentation de plus de 60% dans la fréquentation des parcs et espaces verts en contexte de pandémie.



Au lac, les citoyens sont choyés d'avoir accès à la nature littéralement à leur porte, ainsi qu'a un lac majestueux pour leur contemplation et pratiquer des sports hivernaux tel que le patin, la pêche, la raquette, le ski de fond et la motoneige. De plus, notre communauté, dans une vision progressive, sociale et équitable, procure depuis 2006 un refuge, sous forme d'une paisible maison sur le lac, pour briser la solitude des personnes aînées plus vulnérables et isolées, un besoin des plus actuels en contexte de pandémie. (www.contreisolement.ca)

Je vous rappelle que nos citoyens conviviaux utilisent le chemin Thomas-Maher pour leur promenade matinale, la course, le cyclisme, ou simplement pour promener Fido, été comme hiver. Alors, ralentissons et partageons de façon sécuritaire nos espaces publiques pour le bien-être de tous, et protégeons notre lac et la forêt qui nous entoure pour que nos résidents de demain puissent aussi en bénéficier et rester actifs.

Francesca Sanna





Service de protection contre les incendies

Chaque seconde compte!

- Si un incendie se déclarait chez vous ce soir, votre famille arriverait-elle à évacuer le domicile en toute sécurité?
- Une évacuation rapide et planifiée est essentielle à votre survie.
- Le feu ne donne pas de deuxième chance.



- Pratiquez un plan d'évacuation du domicile avec tous les occupants, afin que chacun sache exactement quoi faire si l'avertisseur de fumée se déclenche.
- Installez des avertisseurs de fumée à tous les étages et près de toutes les chambres de votre résidence.
- Testez les avertisseurs de fumée tous les mois.

Faites un plan d'évacuation et mettez-le à l'essai!



Testez vos avertisseurs de fumée pour s'assurer qu'ils soient en bon état et tous fonctionnels?



Discutez des moyens que chaque personne de votre résidence emploiera pour sortir en cas d'incendie. Faites des exercices!



SORTEZ ET RESTEZ DEHORS!

Ne retournez <u>jamais</u> dans un bâtiment en flammes!

Pour en savoir plus, communiquez avec le service d'incendie.

Source: ontario.ca/commissairedesincendies





Ce programme d'accompagnement a été créé au printemps 2020, dans le contexte de la pandémie de la covid-19. Devant la souffrance liée au confinement et à l'isolement vécue par un trop grand nombre de personnes aînées, Les Petits Frères ont souhaité mettre en place un service qui permettrait de venir en aide au plus grand nombre de personnes à travers la province. « Au bout du fil » est un service gratuit et disponible partout au Québec qui consiste à créer des jumelages téléphoniques entre des personnes âgées de 75 ans et plus qui vivent de la solitude et des bénévoles, spécialement formés par l'équipe des Petits Frères. Grâce au programme, les personnes aînées reçoivent des appels téléphoniques de leur bénévole à raison d'une à deux fois par semaine.

- Service offert aux personnes de 75 ans et plus
- Gratuit
- · Disponible partout au Québec

COMMENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME « AU BOUT DU FIL » ?

Pour vous inscrire ou pour référer une personne:

Appeler au 1-877-805-1955

ou

 Remplir ce formulaire en ligne, vous recevrez par la suite un courriel de confirmation vous indiguant les prochaines étapes.

COMMENT DEVENIR BÉNÉVOLE POUR LE PROGRAMME « AU BOUT DU FIL » ?

Appeler au 1-877-805-1955

ou

 Compléter le formulaire de demande de bénévolat, vous recevrez par la suite un courriel de confirmation vous indiquant les prochaines étapes.

Caroline Viviers, Directrice régionale Est du Québec

Les Petits Frères 418-683-5533, poste 12 168, rue Chabot, Québec (Québec) G1M 1K5







Huissier de justice Président

acoulombe@gschuis.com

800, boul. des Capucins Québec (Québec) G1J 3R8

1800 463-6267

418 648-1717

Étude Coulombe Dubé

Gagnon Sénéchal Coulombe

418 522-9911

www.monhuissieraquebec.com

TREMBLAY BOIS

AVOCATS

Me André Lemay

200-1195, av. Lavigerie Québec, QC G1V 4N3

alemay@tremblaybois.ca \$\ddot418-658-9966\$ tremblaybois.ca



R.B.Q.: 2952-7751-51

Groupe Altus

Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale I Analyse immobilière Solutions technologiques I Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9 T 418.628.6019 F 418.628.5200 www.groupealtus.com

Jean Boilard

418 955-9549 jeanboilard03@hotmail.com

327, Chemin du Croissant, Lac-Saint-Joseph (Québec) G3N 2L5

Télévision Internet Téléphonie

418-875-1118

www.coopcscf.com

130, rue Désiré-Juneau, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier



Merci à nos publicitaires!





Tél.: (418) 875-0205 technoroute@webnet.qc.ca



- Élagage et émondage
- Abattage
- Taille de haie
- Fertilisation

tél.: 418-875-0176 cell.: 418-559-5690

Estimation gratuite





G3N 2A8



Calendrier des activités

DATE	ACTIVITÉS	LIEUX
15 février 2021	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville
15 mars 2021	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville
4 avril 2021	Pâques	
19 avril 2021	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville
10 mai 2021	Collecte des feuilles	
17 mai 2021	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville
21 juin 2021	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville
19 juillet 2021	Séance du Conseil Municipal	Salle du Conseil Hôtel de Ville



Ville de Lac-Saint-Joseph 360, chemin Thomas-Maher Lac-Saint-Joseph (Québec) G3N 0A7

Tél: 418-875-3355 Télec.: 418-875-0444

Courriel: info@villelacstjoseph.com

www.villelacstjoseph.com

HORAIRE:

Lundi au jeudi: 8h30 à 16h30 Vendredi: 8h30 à 15h00

(Fermé tous les jours de 12h00 à 13h00)

ORGANISMES HORS TE	RRITOIRE
APPELSJ	418 522-0664
Bibliothèque Anne-Hébert	418-875-4758
CBJC	418 875-1120
Cercle des Fermières	418 875-3368
Chevaliers de Colomb	418 875-1119
Clinique médicale Ste-Catherine	418-875-0600
Club l'Age d'Or	418 875-3410
Club de motoneige	418 875-2650
Comité d'aide aux malades et à la mortalité	418 875-3364
Corp. Artistes et artisans	418 875-3701
Popote Multi-services	418 845-3081
Société piste Jacques-Cartier/ Portneuf	418 337-7525
	•



Michel Croteau

Maire de

Lac-Saint-Joseph

Yvan Duval
District #1
Nos. civiques
2 à 134





Jacques Tessier
District #2
Nos. civiques
134 à 262

Jean-Sébastien Sheedy District #3 Nos. civiques 264 à 389





Jocelyne Boivin

District #4

Nos. civiques
390 à 522

Claude Tessier
District #5
Nos. civiques
524 à 888





Clément Gignac

District #6

Nos. Civiques
890 à 1075



c'est l'un des incontournables de l'hiver!

Avec ses magnifiques sentiers de ski de fond et son auberge chaleureuse, tout y est pour retomber en amour avec la saison hivernale.

Billet quotidien 15^{87\$}/pers.

(A) Sépaq **Duchesnay**

Photo: Steve Deschênes